

PRÉFET DE LA DROME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique environnementale unique portant sur une demande d'autorisation de prélèvement d'eau souterraine dans la grotte du trou de l'Aygue et sur un permis de construire en vue d'un projet de turbinage par une micro-centrale à créer sous le réservoir de Saint-Alexis sur la commune de SAINT-AGNAN-EN-VERCORS
présenté par la Société Publique Locale de l'Aygue

Les communes de SAINT-AGNAN-EN-VERCORS et de LA-CHAPELLE-EN-VERCORS
sont affectées par le projet

Par arrêté, une enquête publique environnementale unique sur le projet susvisé, d'une durée de **32 jours consécutifs** se déroulera **du mardi 22 octobre 2024 au vendredi 22 novembre 2024 inclus**, sur la commune de SAINT-AGNAN-EN-VERCORS, siège de l'enquête unique.

Le projet situé sur la commune de SAINT-AGNAN-EN-VERCORS est soumis à une enquête publique environnementale unique qui porte sur :

- une Autorisation Environnementale Unique AEU-IOTA au titre de la loi sur l'eau,
- un permis de construire.

Ce projet relève de la nomenclature des Installations, Ouvrages, Travaux, Aménagement, rubrique n°11.2.0 Prélèvement dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, rubrique n°2.2.1.0 Rejet dans les eaux douces superficielles.

A l'issue de l'enquête publique, la SPL de l'Aygue se prononcera par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un permis de construire délivré par le Préfet de la Drôme, assorti du respect de prescriptions, ou un refus. Le Préfet sera également l'autorité compétente pour délivrer l'Autorisation Environnementale Unique au titre de la loi sur l'eau, éventuellement assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Monsieur Henri VIGIER, Ingénieur agronome, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Alain VALADE, Cadre de l'industrie, retraité, en qualité de suppléant par le tribunal administratif de Grenoble.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête constitué notamment d'une étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage à cet avis et les avis recueillis pendant la phase d'examen du dossier :

- sur support papier et sur un poste informatique à la mairie de SAINT-AGNAN-EN-VERCORS, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr , onglet *Publications/Publications légales et avis/Accès aux différentes publications/AOEP : Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques/ Liste des enquêtes classées par VILLE*.

Le dossier d'enquête publique est également communicable, avant et pendant l'enquête, à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme, au bureau des enquêtes publiques.

Les observations et propositions du public pourront, pendant la durée de l'enquête, être :

- consignées par écrit directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé, ouvert à cet effet à la mairie de SAINT-AGNAN-EN-VERCORS, siège de l'enquête publique unique ;
- saisies directement via le formulaire en ligne sur le site internet de l'État sus-mentionné ;
- transmises par courriel à l'adresse suivante : pref-consultation-enquete-publique4@drome.gouv.fr , avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- envoyées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête, à la mairie siège de l'enquête :

Mairie de SAINT-AGNAN-EN-VERCORS, 2 place de la mairie 26 420 SAINT-AGNAN-EN-VERCORS

Les observations transmises par voie dématérialisée seront visibles sur le site internet des services de l'État, après modération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public à l'occasion des permanences qu'il tiendra en mairie de SAINT-AGNAN-EN-VERCORS, aux jours et heures suivants :

- le **mardi 22 octobre 2024 de 09h00 à 12h00**,
- le **jeudi 7 novembre 2024 de 09h00 à 12h00**,
- le **vendredi 22 novembre 2024 de 09h00 à 12h00**.

Toutes informations sur le projet peuvent être demandées auprès de son responsable :

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Jacques ARMAND Président de la SPL de l'Aygue, 2 place de la mairie 26 420 SAINT-AGNAN-EN-VERCORS

Mail : sgoumarre.mairiestagnan@orange.fr Tél : 04 75 48 20 67

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur puis la décision seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de SAINT-AGNAN-EN-VERCORS, et en préfecture de la Drôme – bureau des enquêtes publiques, et sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr .